



# MILLERY

---

## Notice AVP - Ferme Weyer

---

Novembre 2023



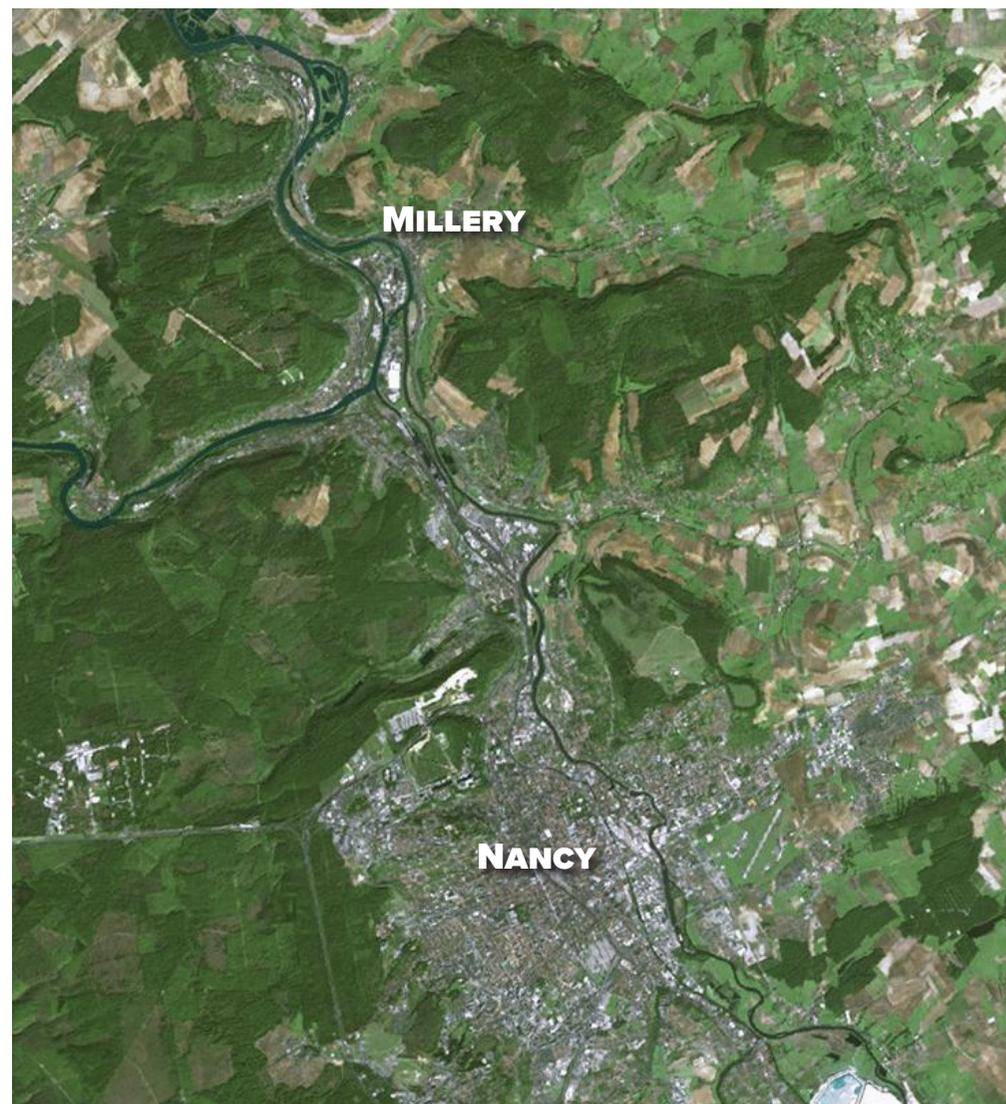
## I./ CONTEXTE

### Ferme Weyer

Cette ferme à l'abandon est située dans le centre du village de Millery, à proximité des monuments du village (lavoir, église, etc.). La commune souhaite son réaménagement afin d'en faire un espace de rassemblement au sein du bourg. Les travaux débuteront par la démolition des bâtiments et des murs.

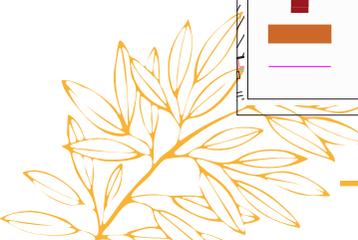
Les enjeux principaux au sein de ce site sont les suivants :

- création de stationnements
- végétalisation dès que possible
- création d'une connexion entre la ferme et le lavoir
- aménagement d'un espace de convivialité/repos
- création de voirie adaptées et sécurisées



## II./ DESCRIPTIF DE L'AMÉNAGEMENT

### Plan masse

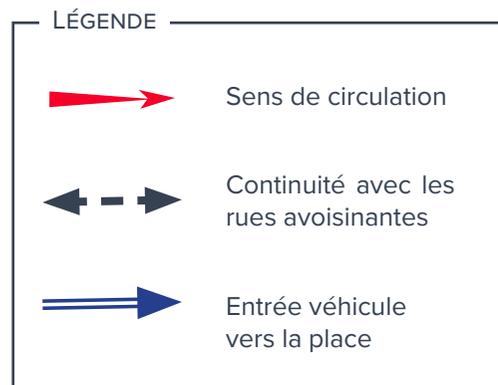


## II./ DESCRIPTIF DE L'AMÉNAGEMENT

### Reprise de la voirie

La voirie entourant la ferme est actuellement en mauvais état, et ne permet pas aux automobilistes de circuler de façon sécurisée. En effet, la Rue des Biches ne possède qu'une seule voie, empruntable dans les deux sens. Idem pour la Rue de la Jonchère dont une partie est constituée de gravier, non conforme à la bonne circulation des habitants.

L'emprise de la voirie est alors modifiée. La Rue des Biches est agrandie à une largeur de 5m pour pouvoir accueillir une circulation en double sens, améliorant ainsi la mobilité au sein du site. La Rue de la Jonchère est élargie pour atteindre une emprise constante de 3.5m, et ne sera empruntable que dans un sens (du Nord au Sud).



## II./ DESCRIPTIF DE L'AMÉNAGEMENT

### Création de stationnements

Des stationnements en **pavés engazonnés** permettront aux utilisateurs de cet espace de déposer leur véhicule pour accéder à cet espace. Ce matériau **perméable** va contribuer à la **gestion des eaux de pluie**, tout offrant une **qualité visuelle esthétique**. Des **chasse-roues en bois** empêcheront l'accès vers le centre de la place.

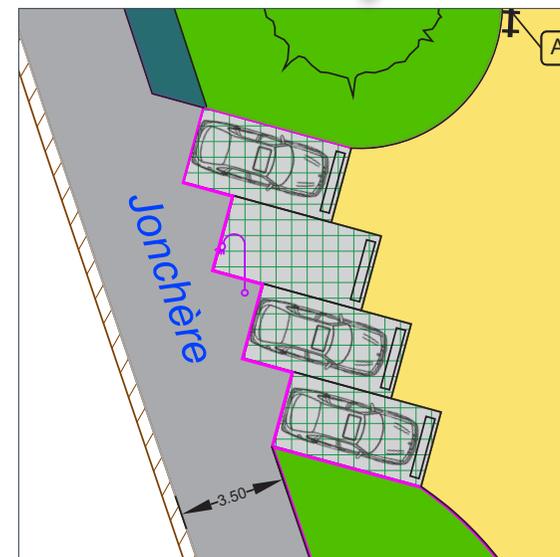
L'utilisation de pavés engazonnés va permettre de concilier matériaux minéraux et végétaux. Cela va diminuer l'écart visuel entre les espaces végétalisés et l'enrobé de la voirie.



Pavés engazonnés



Chasse-roues en bloc de bois



## II./ DESCRIPTIF DE L'AMÉNAGEMENT

### Surface centrale

Le centre de l'aménagement sera constitué de **stabilisé calcaire**. La zone étant destinée à accueillir des **événements ponctuels** (marché, fêtes diverses, etc.), le revêtement sera **carrossable** afin que des camionnettes et autres véhicules puissent s'y installer.

Le souhait de la commune est de faire de ce lieu un espace de **repos** et de **convivialité**. Ainsi, des **bancs** sont installés pour permettre aux habitants et autres personnes de passage de s'y reposer.

Des **arceaux** pour **vélos** sont également mis en place afin de favoriser la pratique de moyens de **déplacements doux** au sein de la commune.

Cette zone centrale sera accessible aux véhicules **uniquement** par la Rue des Biches, via un système de **plots amovibles** pour limiter l'accès aux événements ponctuels.



Potelet amovible



Arceaux vélo



## II./ DESCRIPTIF DE L'AMÉNAGEMENT

### Espaces végétalisés

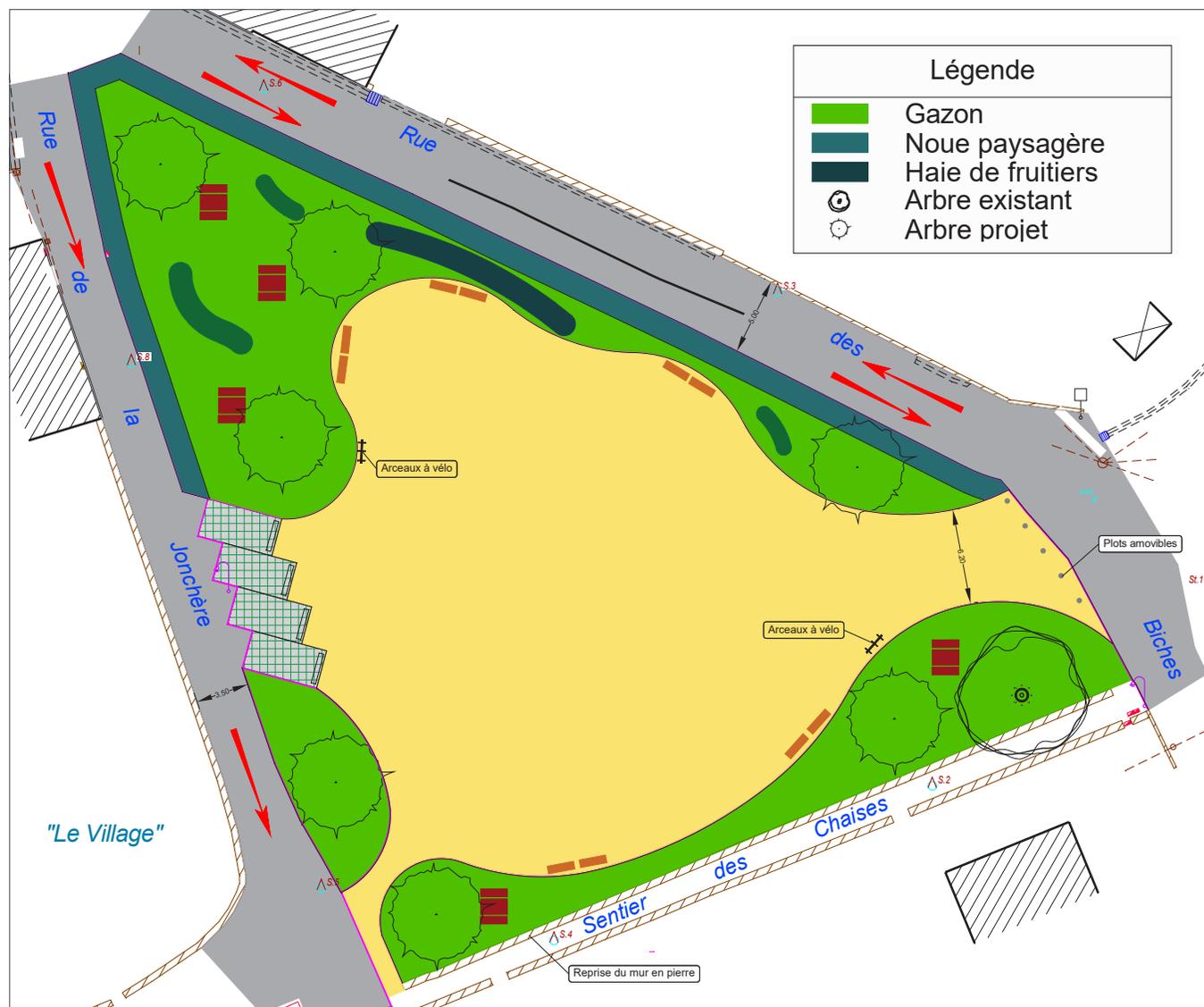
Une importante partie du projet est **végétalisée**. Sur l'ensemble de l'emprise de l'ancienne ferme, environ **43%** de la surface sera constituée d'**espaces verts diversifiés** (gazon, massifs arbustifs, etc.). Les végétaux utilisés seront **locaux** et **champêtres** afin de respecter l'**identité paysagère** du village.

Contre la Rue des Biches, une **haie de fruitiers** va conforter l'**aspect rural** du village de Millery. Des **massifs arbustifs**, composés d'**arbustes bocagers** (source de nourriture et abris pour la biodiversité) donnant un **aspect naturel** au site.

Le **noyer** existant est proposé **maintenu**. D'autres **arbres indigènes** viendront apporter des **zones d'ombrage** dans les espaces engazonnés. Des **tables de pique-nique** seront alors installées à proximité dans ces zones pour permettre aux personnes de s'y **restaurer**, s'y **reposer** ou encore s'y **rassembler**.



Haie bocagère



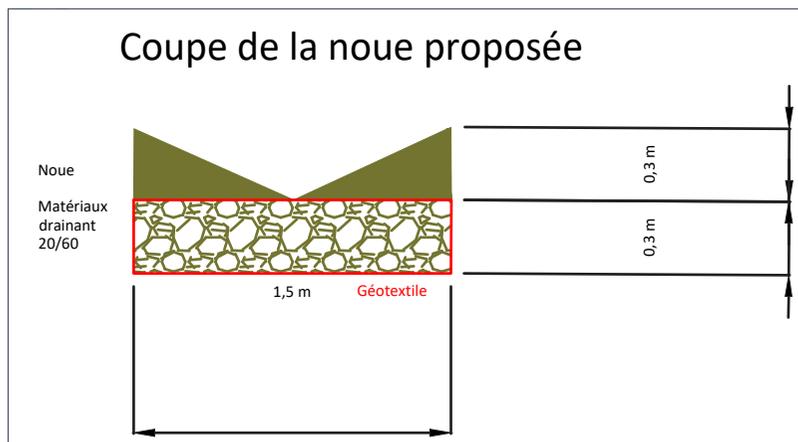
## II./ DESCRIPTIF DE L'AMÉNAGEMENT

### Espaces végétalisés

Afin de contribuer à une bonne **gestion des eaux pluviales** au sein du site, une **noue paysagère** sera créée le long de la voirie. Elle va permettre de **contenir** et d'**infiltrer** les eaux de pluie en point bas.

Dans le but de la rendre plus esthétique, elle pourra être **végétalisée** à l'aide d'arbres et arbustes tolérant les **sols humides**.

#### Coupe de la noue proposée



Noue paysagère

